

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202313

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de canalisations et reprise de branchements AEP sous charte qualité à Dhuys et Morin en Brie et Trélou sur Marne Acte d'engagement – Marché 2022USESA25

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

Vu la nécessité de réaliser des travaux de canalisation et reprise de branchement AEP à Dhuys et Morin en Brie et Trélou sur Marne,

DECIDE:

Article 1:

D'effectuer une mission de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de canalisation et de reprise de branchement AEP sur les communes de Dhuys et Morin en Brie et Trélou Sur Marne et d'accepter l'acte d'engagement avec – AMODIAG Environnement – 59121 Prouvy - selon l'acte d'engagement retenu au montant de 29 880,00 € HT soit 35 856,00 € TTC.

Article 2

D'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3:

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4:

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230216-202313-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023 Publication : 23/02/2023

Certifié par le Président

Fait à Château-Thierry le 16 février 2023

Le Préside

Hugues D